

## **CHAMPIONNAT ROMAND J4 DE NATATION ARTISTIQUE 2025**

<b>Dates :</b>	Samedi 7 et dimanche 8 juin 2025
<b>Organisateur :</b>	CLUB DE NATATION PLAN-LES-OUATES
<b>Adresse piscine :</b>	<b>Piscine du Pré-du-camp, Route du Chevalier de Malte 11, 1238 Plan-les ouates.</b>
<b>Juge arbitre :</b>	Saskia Bossy
<b>Juge arbitre en examen :</b>	Gladys Jaccard
<b>Responsable résultats :</b>	Vimesh Pattel
<b>Conditions de participations :</b>	Selon l'article 5 du règlement 10.9 F (CRJ4-NA) 2025.
<b>Licences :</b>	Licence annuelle
<b>Programme :</b>	Sera établi selon les inscriptions reçues.
<b>Inscriptions :</b>	Les inscriptions se font auprès des deux juges arbitres au format Excel ainsi que sur le nouveau système artswim. Veuillez les envoyer aux courriels ci-dessous. <a href="mailto:saskia.richard.bossy@gmail.com">saskia.richard.bossy@gmail.com</a> <a href="mailto:gladys.jaccard96@gmail.com">gladys.jaccard96@gmail.com</a>
<b>Délai d'inscriptions :</b>	<b>Le dimanche 11 mai 2025 minuit.</b>
<b>Jury :</b>	Selon l'article 11 et 11bis du règlement 10.9 F (CRJ4-NA) 2025. Voir le fichier annexé par rapport aux articles nommés ci-dessus.
<b>Coach Card :</b>	Les coachs cards doivent être soumises online dans le système de Swiss Aquatics et envoyées aux juges arbitres au format PDF, pour le : <b>Le jeudi 29 mai 2025 minuit.</b>
<b>Tirage au sort :</b>	Afin de faciliter la tâche des juges arbitres, il n'y aura pas de tirage au sort suite aux résultats des figures imposées. Le tirage au sort des routines libres sera effectué avant la compétition par les juges arbitres. (cf. règlement 10.9 F (CRJ4-NA) 2025).
<b>Finances :</b>	Voir le règlement tarif annexé. Les frais de starts seront à payer dès réception de la facture envoyée par la Trésorière de la région.

# **Association RSR - Artistic Swimming**

**Association des clubs de la Région Suisse Romande de la FSN**

**Amende :** Voir le règlement tarif annexé.

**Inscriptions tardives :** **Aucune inscription tardive ne sera acceptée.**

**Retrait :** **Le jeudi 29 mai 2025 minuit.**

**Envoi des musiques :** Adresser électroniquement par **Wetransfer** au format MP3 à l'adresse électronique ci-dessous :

Magali Farina

[magali.farina@outlook.com](mailto:magali.farina@outlook.com)

Le délai pour l'envoi des musiques est fixé au :

**Le jeudi 29 mai 2025 minuit.**

En notifiant, le club, la catégorie, le ballet, le nom de la/du nageuse/eur ou des nageuses/eurs (duos).

Exemples :

MEYR/J2/Solo libre/Jardin Ariane

MEYR/J1/Duo libre/Bossy Saskia-Jardin Ariane

MEYR/Elite/Groupe tech/Jardin Ariane

**Absences :** Les certificats médicaux concernant les absences le jour de la compétition sont à transmettre au juge arbitre dans les 48 heures après la fin de la compétition (la finance d'inscriptions restent dues).

**Attention la date notifiée sur le certificat médical doit être ultérieure ou le jour de la compétition. Soit avant le 7 juin ou 7 juin ou 8 juin 2025. Le certificat médical daté du 9 juin 2025 ne sera pas pris en compte.**

ASSOCIATION ROMANDE DE NATATION  
Commission technique de Natation Artistique  
Mélisande Jaccard - Secrétaire

## Association RSR - Artistic Swimming

Association des clubs de la Région Suisse Romande

### Règlement 10.9 F

# Championnat Romand J4 de Natation Artistique (CRJ4-NA)

Edition 2025

#### Art. 1 : But

Le Concours Romand J4 de Natation Artistique (CRJ4-NA) est un concours officiel de Swiss Aquatics au sens de l'art. 3.4 du RGC. Il a pour but d'encourager la pratique de la natation artistique.

#### Art. 2 : Champ d'application

Le présent règlement et ceux correspondants de Swiss Aquatics et World Aquatics régissent le CRJ4-NA.

#### Art. 3 : Attribution

La commission technique romande de natation artistique (CTR-NA) a pour tâche de trouver un organisateur du CRJ4-NA, l'attribution définitive étant du ressort de l'assemblée des délégués de l'Association Romande de Natation.

La date du concours est arrêtée par la CTR-NA.

#### Art. 4 : Publication

Au moins deux mois avant le concours, la CTR-NA fait parvenir une invitation à tous les clubs membres de la région romande pratiquant la natation artistique, au comité régional et à ses propres membres.

#### Art. 5 : Conditions de participation

Tous/tes concurrents/es remplissant les critères ci-dessous peuvent s'inscrire :

Licenciée dans un club romand

Catégorie J4 dames 10 ans et plus jeunes test 2 minimum

Catégorie J4 hommes 10 ans et plus jeunes test 2 minimum

Une/un athlète J4, peut intégrer un groupe U3 ou J3 s'il n'y pas assez de participant durant toute la saison.

En aucun cas, l'athlète ne peut nager un solo en J3/U3, ainsi qu'un duo en J3/U3, elle/il doit rester en J4.

Les athlètes nageant durant la saison des ballets libres en catégories (J3), que ce soit dans les Cups, compétitions régionales, nationales et internationales, avant et/ou après celles-ci ; ne peuvent pas participer dans la catégorie J4.

#### Art. 6 : Inscriptions

Les clubs romands inscrivent leurs athlètes dans les délais et à l'adresse mentionnés sur l'invitation.

## Art. 7 : Déroulement et programme

Le CRJ4-NA se déroule comme décrit ci-dessous :

### Catégorie J4 :

- a) Une compétition composée de figures imposées
- b) Un programme libre solo, duo, duo mixte, groupe

Les figures imposées et les programmes libres sont mis conjointement et valent chacun 100% du résultat final.

Au maximum deux hommes peuvent participer aux ballets d'équipes.

## Art. 8 : Emoluments

Les émoluments, arrêtés par la CTR-NA, sont à verser à la région romande, dans un délai de trois semaines après l'envoi de la facture par le trésorier de la région ou la DT. Passé ce délai, le club qui ne se sera pas acquitté d'une facture recevra une amende de 100.- CHF, et sera interdit de start jusqu'au paiement total des sommes dues.

Le club organisateur paie ses émoluments, mais reçoit une indemnité fixée par la CTR-NA.

Voir le document Annexes concernant les tarifs, amendes et différents frais.

## Art. 9 : Ordre des départs

Compte tenu des inscriptions reçues, il sera procédé au tirage au sort de l'ordre des concurrentes/s. La liste des départs sera publiée pour les figures imposées et les libres.

## Art. 10 : Temps limite

Les durées des routines sont les suivantes :

Catégorie	Solo	Duo/Duo Mixte	Groupe	Combiné
J4	1'30"	2'00"	2'30"	

Une différence de + ou - 05 secondes est tolérée.

## Art. 11 : Jury

Le/La juge-arbitre, juge arbitre assistant/e, responsable des résultats et responsable des résultats assistant/e sont désignés/es et indemnisés/es par la CTR-NA.

Les clubs participants devront mettre à disposition : Voir le document Annexes concernant le/la jury.

## Art. 11 bis : Jury insuffisant

Si un club participant ne fournit pas le nombre de juges prescrit, la CTR-NA se réserve le droit de refuser une partie des athlètes de ce club ou de mettre une amende. Il est toutefois possible de demander de l'aide à un autre club disposant de plus de juges.

## Art. 12 : Challenge et récompenses

Le CTR-NA attribue les récompenses suivantes pour les soli, duo, duo mixte, groupe combiné pour le CRJ4-NA :

- 1e rang médaille d'or
- 2e rang médaille d'argent
- 3e rang médaille de bronze

Les hommes seront joints au classement des femmes.

## Art. 13 : Titre

Il sera attribué au(x) premier(s)/ière(s) représentant(s)/te(s) romand(s)/e(s) du CRJ4-NA le titre de :

Champion(s)/ne(s) Romand(s)/de(s) J4 de Natation Artistique (solo, duo, duo mixte, groupe), année, catégorie.

## Art. 14 : Cahier des charges de l'organisateur

La description des installations requises nécessaires et détails d'organisation sont consignés dans un cahier des charges édictées par la CTR-NA.

\*\*\*\*\*

Le présent règlement a été approuvé lors de l'assemblée des délégués romands à Écublens, le 24 septembre 2024. Il entre en vigueur dès le 25 septembre 2024.

SWISS SWIMMING

Association Romande de Natation

Le président

La/le directrice/leur techchnique

Natation Artistique

Arnaldo Fedrigo

Ariane Jardin

## **CHAMPIONNAT ROMAND UNION DE NATATION ARTISTIQUE 2025**

<b>Dates :</b>	Samedi 7 et dimanche 8 juin 2025
<b>Organisateur :</b>	CLUB DE NATATION PLAN-LES-OUATES
<b>Adresse piscine :</b>	<b>Piscine du Pré-du-camp, Route du Chevalier de Malte 11, 1238 Plan-les ouates.</b>
<b>Juge arbitre :</b>	Saskia Bossy
<b>Juge arbitre en examen :</b>	Gladys Jaccard
<b>Responsable résultats :</b>	Vimesh Pattel
<b>Conditions de participations :</b>	Selon l'article 5 du règlement 10.7 F (CRU-NA) 2025.
<b>Licences :</b>	Licence annuelle
<b>Programme :</b>	Sera établi selon les inscriptions reçues.
<b>Inscriptions :</b>	Les inscriptions se font auprès des deux juges arbitres au format Excel ainsi que sur le nouveau système artswim. Veuillez les envoyer aux courriels ci-dessous. <a href="mailto:saskia.richard.bossy@gmail.com">saskia.richard.bossy@gmail.com</a> <a href="mailto:gladys.jaccard96@gmail.com">gladys.jaccard96@gmail.com</a>
<b>Délai d'inscriptions :</b>	<b>Le dimanche 11 mai 2025 minuit.</b>
<b>Jury :</b>	Selon l'article 11 et 11bis du règlement 10.7 F (CRU-NA) 2025. Voir le fichier annexé par rapport aux articles nommés ci-dessus.
<b>Coach Card :</b>	Les coachs cards doivent être soumises online dans le système de Swiss Aquatics et envoyées aux juges arbitres au format PDF, pour le : <b>Le jeudi 29 mai 2025 minuit.</b>
<b>Tirage au sort U3:</b>	Afin de faciliter la tâche des juges arbitres, il n'y aura pas de tirage au sort suite aux résultats des figures imposées. Le tirage au sort des routines libres sera effectué avant la compétition par les juges arbitres. (cf. règlement 10.7 F (CRU-NA) 2025.)
<b>Catégories :</b>	Catégorie U1 : solos, duos et groupes. Catégorie Uplus : solos, duos et groupes. Acro : une catégorie uniquement : U1 = U1 + Uplus.

# **Association RSR - Artistic Swimming**

**Association des clubs de la Région Suisse Romande de la FSN**

**Finances :**

Voir le règlement tarif annexé.

Les frais de starts seront à payer dès réception de la facture envoyée par la Trésorière de la région.

**Amende :**

Voir le règlement tarif annexé.

**Inscriptions tardives :**

**Aucune inscription tardive ne sera acceptée.**

**Retrait :**

**Le jeudi 29 mai 2025 minuit.**

**Envoi des musiques :**

Adresser électroniquement par **Wetransfer** au format MP3 à l'adresse électronique ci-dessous :

Magali Farina

[magali.farina@outlook.com](mailto:magali.farina@outlook.com)

Le délai pour l'envoi des musiques est fixé au :

**Le jeudi 29 mai 2025 minuit.**

En notifiant, le club, la catégorie, le ballet, le nom de la/du nageuse/eur ou des nageuses/eurs (duos).

**Exemples :**

MEYR/J2/Solo libre/Jardin Ariane

MEYR/J1/Duo libre/Bossy Saskia-Jardin Ariane

MEYR/Elite/Groupe tech/Jardin Ariane

**Absences :**

Les certificats médicaux concernant les absences le jour de la compétition sont à transmettre au juge arbitre dans les 48 heures après la fin de la compétition (la finance d'inscriptions restent dues).

**Attention la date notifiée sur le certificat médical doit être ultérieure ou le jour de la compétition. Soit avant le 7 juin ou 7 juin ou 8 juin 2025. Le certificat médical daté du 9 juin 2025 ne sera pas pris en compte.**

## **CHAMPIONNAT ROMAND UNION OPEN DE NATATION ARTISTIQUE 2025**

<b>Dates :</b>	Samedi 7 et dimanche 8 juin 2025
<b>Organisateur :</b>	CLUB DE NATATION PLAN-LES-OUATES
<b>Adresse piscine :</b>	<b>Piscine du Pré-du-camp, Route du Chevalier de Malte 11, 1238 Plan-les ouates.</b>
<b>Juge arbitre :</b>	Saskia Bossy
<b>Juge arbitre en examen :</b>	Gladys Jaccard
<b>Responsable résultats :</b>	Vimesh Pattel
<b>Conditions de participations :</b>	Selon l'article 5 du règlement 10.7 F (CRU-NA) 2025.
<b>Licences :</b>	Licence annuelle
<b>Programme :</b>	Sera établi selon les inscriptions reçues.
<b>Inscriptions :</b>	Les inscriptions se font auprès des deux juges arbitres au format Excel ainsi que sur le nouveau système artswim. Veuillez les envoyer aux courriels ci-dessous. <a href="mailto:saskia.richard.bossy@gmail.com">saskia.richard.bossy@gmail.com</a> <a href="mailto:gladys.jaccard96@gmail.com">gladys.jaccard96@gmail.com</a>
<b>Délai d'inscriptions :</b>	<b>Le dimanche 11 mai 2025 minuit.</b>
<b>Jury :</b>	Selon l'article 11 et 11bis du règlement 10.7 F (CRU-NA) 2025. Voir le fichier annexé par rapport aux articles nommés ci-dessus.
<b>Coach Card :</b>	Les coachs cards doivent être soumises online dans le système de Swiss Aquatics et envoyées aux juges arbitres au format PDF, pour le : <b>Le jeudi 29 mai 2025 minuit.</b>
<b>Tirage au sort U3 :</b>	Afin de faciliter la tâche des juges arbitres, il n'y aura pas de tirage au sort suite aux résultats des figures imposées. Le tirage au sort des routines libres sera effectué avant la compétition par les juges arbitres. (cf. règlement 10.7 F (CRU-NA) 2025.)
<b>Catégories :</b>	Catégorie U1 et Uplus: une catégorie uniquement : U1 = U1 + Uplus.
<b>Finances :</b>	Voir le règlement tarif annexé. Les frais de starts seront à payer dès réception de la facture envoyée par la Trésorière de la région.

# **Association RSR - Artistic Swimming**

**Association des clubs de la Région Suisse Romande de la FSN**

**Amende :** Voir le règlement tarif annexé.

**Inscriptions tardives :** **Aucune inscription tardive ne sera acceptée.**

**Retrait :** **Le jeudi 29 mai 2025 minuit.**

**Envoi des musiques :** Adresser électroniquement par **Wetransfer** au format MP3 à l'adresse électronique ci-dessous :

Magali Farina

[magali.farina@outlook.com](mailto:magali.farina@outlook.com)

Le délai pour l'envoi des musiques est fixé au :

**Le jeudi 29 mai 2025 minuit.**

En notifiant, le club, la catégorie, le ballet, le nom de la/du nageuse/eur ou des nageuses/eurs (duos).

Exemples :

MEYR/J2/Solo libre/Jardin Ariane

MEYR/J1/Duo libre/Bossy Saskia-Jardin Ariane

MEYR/Elite/Groupe tech/Jardin Ariane

**Absences :** Les certificats médicaux concernant les absences le jour de la compétition sont à transmettre au juge arbitre dans les 48 heures après la fin de la compétition (la finance d'inscriptions restent dues).

**Attention la date notifiée sur le certificat médical doit être ultérieure ou le jour de la compétition. Soit avant le 7 juin ou 7 juin ou 8 juin 2025. Le certificat médical daté du 9 juin 2025 ne sera pas pris en compte.**

ASSOCIATION ROMANDE DE NATATION  
Commission technique de Natation Artistique  
Mélisande Jaccard - Secrétaire

## Association RSR - Artistic Swimming

Association des clubs de la Région Suisse Romande

### Règlement 10.7 F

# Championnat Romand Union de Natation Artistique (CRU-NA)

Edition 2025

#### Art. 1 : But

Le Concours Romand Union de Natation Artistique (CRU-NA) est un concours officiel de Swiss Aquatics au sens de l'art. 3.4 du RGC. Il a pour but d'encourager la pratique de la natation artistique.

#### Art. 2 : Champ d'application

Le présent règlement et ceux correspondants de la Swiss Aquatics et World Aquatics régissent le CRU-NA.

#### Art. 3 : Attribution

La commission technique romande de natation artistique (CTR-NA) a pour tâche de trouver un organisateur du CRU-NA, l'attribution définitive étant du ressort de l'assemblée des délégués de l'Association Romande de Natation.

La date du concours est arrêtée par la CTR-NA.

#### Art. 4 : Publication

Au moins deux mois avant le concours, la CTR-NA fait parvenir une invitation à tous les clubs membres de la région romande pratiquant la natation artistique, au comité régional et à ses propres membres.

#### Art. 5 : Conditions de participation

Tous/tes concurrents/es remplissant les critères ci-dessous peuvent s'inscrire :

Licenciée dans un club romand

Catégorie U3 dames	12 ans et plus jeunes	test 2 minimum
Catégorie U3 hommes	12 ans et plus jeunes	test 2 minimum
Catégorie U2 dames	15 ans et plus jeunes	test 2 minimum
Catégorie U2 hommes	16 ans et plus jeunes	test 2 minimum
Catégorie U1 dames	19 ans et plus jeunes	test 3 minimum
Catégorie U1 hommes	20 ans et plus jeunes	test 3 minimum
Catégorie Uplus	24 ans et plus jeunes	test 3 minimum

En duo, la catégorie est déterminée par l'âge de l'athlète la/le plus âgé/e, remplaçants/es non-inclus/es.

L'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) détermine la catégorie d'âge de la saison. (Ex : saison 2024-2025, l'âge est calculé avec l'année civile 2025).

Les athlètes nageant durant la saison des ballets libres en catégories (J3, J2, J1, Séniors), que ce soit dans les Cups, compétitions régionales, nationales et internationales, avant et/ou après celles-ci ; ne peuvent pas participer dans la catégorie union.

## Art. 6 : Inscriptions

Les clubs romands inscrivent leurs athlètes dans les délais et à l'adresse mentionnés sur l'invitation.

## Art. 7 : Déroulement et programme

Le CRU-NA se déroule comme décrit ci-dessous :

### Catégorie U3 :

- a) Une compétition composée de figures imposées
- b) Un programme libre solo, duo, duo mixte, groupe

Les figures imposées et les programmes libres sont mis conjointement et valent chacun 100% du résultat final.

### Catégorie U2/U1/Uplus :

Programme libre solo, duo, duo mixte, groupe, combiné/acrobatique comptant 100% avec classement direct.

Au maximum deux hommes peuvent participer aux ballets d'équipes.

## Art. 8 : Emoluments

Les émoluments, arrêtés par la CTR-NA, sont à verser à la région romande, dans un délai de trois semaines après l'envoi de la facture par le trésorier de la région ou la DT. Passé ce délai, le club qui ne se sera pas acquitté d'une facture recevra une amende de 100.- CHF, et sera interdit de start jusqu'au paiement total des sommes dues.

Le club organisateur paie ses émoluments, mais reçoit une indemnité fixée par la CTR-NA.

Voir le document Annexes concernant les tarifs, amendes et différents frais.

## Art. 9 : Ordre des départs

Compte tenu des inscriptions reçues, il sera procédé au tirage au sort de l'ordre des concurrents/es. La liste des départs sera publiée pour les figures imposées et les libres.

## Art. 10 : Temps limite

Les durées des routines sont les suivantes :

Catégorie	Solo	Duo/Duo Mixte	Groupe	Combiné
U3	1'30"	2'00"	2'30"	
U2	1'45"	2'15"	2'45"	2'45"
U1	2'00"	2'30"	3'00"	3'00"
Uplus	2'00"	2'30"	3'00"	3'00"

Une différence de + ou - 05 secondes est tolérée.

## Art. 11 : Jury

Le/La juge-arbitre, juge arbitre assistant/e, responsable des résultats et responsable des résultats assistant/e sont désignés/es et indemnisés/es par la CTR-NA.

Les clubs participants devront mettre à disposition : Voir le document Annexes concernant le/la jury.

## Art. 11 bis : Jury insuffisant

Si un club participant ne fournit pas le nombre de juges prescrit, la CTR-NA se réserve le droit de refuser une partie des athlètes de ce club ou de mettre une amende. Il est toutefois possible de demander de l'aide à un autre club disposant de plus de juges.

## Art. 12 : Challenge et récompenses

Le CTR-NA attribue les récompenses suivantes pour les soli, duo, duo mixte, groupe, groupe combiné/acrobatique pour le CRU-NA :

- 1e rang médaille d'or
- 2e rang médaille d'argent
- 3e rang médaille de bronze

Les hommes seront joints au classement des femmes en U3 uniquement.

## Art. 13 : Titre

Il sera attribué au(x) premier(s)/ière(s) représentant(s)/te(s) romand(s)/e(s) du CRU-NA le titre de :

Champion(s)/ne(s) Romand(s)/de(s) Union de Natation Artistique (solo, duo, duo mixte, groupe libre, groupe combiné), année, catégorie.

## Art. 14 : Cahier des charges de l'organisateur

La description des installations requises nécessaires et détails d'organisation sont consignés dans un cahier des charges édictées par la CTR-NA.

\* \* \* \* \*

Le présent règlement a été approuvé lors de l'assemblée des délégués romands à Écublens, le 24 septembre 2024. Il entre en vigueur dès le 25 septembre 2024.

SWISS SWIMMING  
Association Romande de Natation

## Annexes

### Table des matières

JURY.....	2
Compétitions Figures & Chorégraphies .....	2
Tests.....	3
TEMPS ET DÉDUCTIONS .....	4
Temps.....	4
Déductions .....	5
TARIFS NATATION ARTISTIQUE.....	6
Inscriptions.....	6
Amendes.....	7
Facturation.....	8
Défraiement.....	8
Location .....	8
PROTÈT.....	9
Procédure .....	9
Résultats.....	9

## **JURY**

### **Compétitions Figures & Chorégraphies**

Ceci est valable pour toutes les compétitions.

Le/la juge arbitre, le/la juge arbitre assistant/e et le/la responsable des résultats sont désignés et indemnisés par la CTR-NA.

#### Juges secrétaire :

Ils fonctionnent comme secrétaire, chronométreurs, speaker, musique, startordner.

#### Figures imposées :

- Figures 12 ans et plus jeunes = **juge F1 minimum (Tests 2 et 3), (Cat. J4/J3/U3).**
- Figures 15 ans et plus jeunes = **juge F2 minimum (Tests 2-4), (Cat. J2).**
- Toute catégorie = **F3 promotion**

#### Compétitions libres :

- 15 ans et plus jeunes = **juge R1 minimum**

#### Compétitions libres et techniques :

- 18 ans et plus jeunes = **juge R2 minimum**
- Toute catégorie = **juge R3 minimum**
- Toute Catégorie = **R4 promotion**

#### Contrôleurs/euses de synchronisation :

- Juge SY (ils ne sont pas limités par un conflit d'intérêt)

#### Contrôleurs/euses de difficultés :

- 12 ans et plus jeunes = **DC1 minimum**
- Toute catégorie = **DC2**
- **Les contrôleurs/euses difficultés ne seront pas limités/es par un « conflit d'intérêt ».**

#### Les clubs participants devront mettre à disposition par jour :

Nombre nageurs	Nb juges qualifiés/SY	Nb juges DTC	Nb juges Sec.
1-10	1	1	1
11-20	2	1	1
Dès 21	3	1	2

#### Attention diverses remarques à prendre en compte :

- **Les clubs doivent mettre des juges ayant les degrés requis qui correspondent au niveau des nageurs qu'ils inscrivent.**
- **Les clubs informent les juges qu'ils fonctionnent sur la/les journée(s) selon le planning du juge arbitre.**
- **Les clubs doivent trouver 1 juge remplaçant en cas de désistement du juge mentionné lors de l'inscription.**
- **Le/La juge arbitre essaie de préparer le planning des juges selon les diverses doléances des clubs, mais s'octroie la liberté de mettre un juge sur la chaise même s'il y a conflit d'intérêt.**
- **Pour les juges fonctionnant comme secrétaire, le conflit d'intérêt n'existe pas.**

## **Tests**

Ceci est valable pour toutes les Journées de compétitions de tests.

Le/la juge arbitre désigné/e et indemnisé/e par la CTR-NA.

### **Juges secrétaire :**

Ils fonctionnent comme écrire les mesures des grand-écarts, souplesse épaules et arches que les juges qualifiés prennent.  
Si pas ordinateur, calcul les tests.

**Niveau des juges requis lors des inscriptions concernant les compétitions de tests :**

Test	Juge F4/R4	Juge F4/R3	Juge F3/R2	Juge F2/R1	Juge F1
2			1		2
3 + 4 + Masters		1		2	
5		1	2		

### **Juges qualifiés requis par test selon le règlement Swiss Aquatics :**

- Tests niveaux 2
  - F1/R1 minimum
- Tests niveaux 3, 4 et masters
  - F2/R1 minimum
- Tests niveaux 5
  - F3/R2 minimum

### **Les clubs participants devront mettre à disposition selon le règlement de Swiss Aquatics :**

- 1 à 6 athlètes : 1 juge qualifié + 1 juge secrétaire
- 7 à 14 athlètes : 2 juges qualifiés + 1 juge secrétaire
- 15 à 24 athlètes : 3 juges qualifiés + 1 juge secrétaire
- 25 à 32 athlètes : 4 juges qualifiés + 2 juges secrétaires
- Plus de athlètes : 5 juges qualifiés + 2 juges secrétaires

### **Attention diverses remarques à prendre en compte :**

- Les clubs doivent mettre des juges ayant les degrés requis qui correspondent au niveau des athlètes qu'ils inscrivent.
- Les clubs informent les juges qu'ils fonctionnent sur la journée selon le planning du juge arbitre.
- Les clubs doivent trouver 1 juge remplaçant en cas de désistement du juge mentionné lors de l'inscription.
- Le juge arbitre essaie de préparer le planning des juges selon les diverses doléances des clubs, mais s'octroie la liberté de mettre un juge sur la chaise même s'il y a conflit d'intérêt.

**TEMPS ET DÉDUCTIONS**

**Temps**

CATEGORIES	SOLO	DUO/MIXTE	GROUPE	FREE COMBINATION & ACROBATICS
Junior (J1) / Séniors technique	2.00	2.20	2.50	
Junior (J1) / Séniors libres	2.15	2.45	3.30	3.00
Jeunesse 2 (Youth)	2.00	2.30	3.00	3.00
Jeunesse 3	2.00	2.30	3.00	3.00
Jeunesse 4 et U3	1.30	2.00	2.30	
MASTERS technique *	2.00	2.20	2.50	
MASTERS libre *	2.15	2.45	3.30	3.00
Union Synchro – U1/Uplus	2.00	2.30	3.00	3.00
Union Synchro – U2	1.45	2.15	2.45	2.45

**Il y a une allocation de cinq (5) secondes de moins ou plus sur le temps imparti.**

(sauf indications spéciales dans le tableau)

Temps de marche Solo/Duo	20 secondes maximum
Temps de marche Groupe/Acrobatique/Free Combination	30 secondes maximum
Temps d'entrée (début musique à entrée dans l'eau)	10 secondes maximum

**\*Pour les Masters, il n'y a pas de temps minimum, n'y d'allocation de cinq (5) secondes de moins ou plus sur le temps imparti.**

## **Déductions**

Par athlètes en moins dans un groupe	0.5 point
Temps de marche non respecté	1.0 point
Temps d'entrée non respecté	1.0 point
Temps limite des musiques non respecté	1.0 point
Utilisation du fond de la piscine	1.0 point
Interruption pendant la période à sec	2.0 points
Utilisation du fond de la piscine pour un porté	2.0 points

## **TARIFS NATATION ARTISTIQUE**

### **Inscriptions**

#### **Championnat Romand Masters (CRM)**

Solo libre	CHF 20.-
Solo technique	CHF 20.-
Duo libre	CHF 30.-
Duo technique	CHF 30.-
Groupe libre	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe technique	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe combiné	CHF 15.- par nageuse / max CHF 150.-

#### **Championnat Romand (CR)**

Figures imposées	CHF 20.-
Solo libre	CHF 20.-
Solo technique	CHF 20.-
Duo libre	CHF 30.-
Duo technique	CHF 30.-
Groupe libre	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe technique	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe combiné / acrobatique	CHF 15.- par nageuse / max CHF 150.-

#### **Championnat Romand des Clubs (CRC)**

Figures imposées	CHF 15.-
------------------	----------

#### **Championnat Romand Union (CRU)**

Figures imposées	CHF 20.-
Solo	CHF 20.-
Duo	CHF 30.-
Groupe	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe combiné /acrobifique	CHF 15.- par nageuse / max CHF 150.-

#### **Championnat Romand J4 (CRJ4)**

Figures imposées	CHF 20.-
Solo	CHF 20.-
Duo	CHF 30.-
Groupe	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-

## Amendes

**Championnat Romand Masters (CRM), Championnat Romand (CR),**

**Championnat Romand Union (CRU), Championnat Romand J4 (CRJ4), Championnat Romand des clubs (CRC)**

Absence avec certificat médical	la finance d'inscription reste due
Absence sans certificat médical  (après la date de retrait)	CHF 20.- en plus de la finance d'inscription

Lorsqu'une/un athlète d'un duo est absent/e, l'amende n'est comptabilisée qu'une seule fois.

## Toutes compétitions

Participation avec un groupe J3, J2, J1 à une compétition à l'étranger sur les dates d'une compétition romande  
CHF 500.- (Excepté sous demande d'Artistic Swimming)

Jury insuffisant ou retiré sans remplacement à juge équivalent

CHF 50.- par juge

Inscription tardive ou incomplète CHE 100 -

Coach Card tardive CHE 100 -

## **Facturation**

Les participants au cours de juges F, devront payer la somme de : CHF 20.-

## **Défraiement**

### **« PRÊT » DE JUGE**

50.- / par jour + logement, déplacement et nourriture (à la charge du club engageant le juge)

### **JUGES ARBITRE et RESPONSABLES DES RESULTATS**

**(appliqué au niveau Romand pour les juges de la Région Romande)**

Juge arbitre (journée de test§)	CHF 135.-	par jour
Juge arbitre (compétition de figures imposées et routines)	CHF 135.-	par jour
Juge arbitre assistant/e (compétitions de routines)	CHF 135.-	par jour
Responsable des résultats (compétitions de figures imposées et routines)	CHF 135.-	par jour
Responsable des résultats assistant (compétitions routines)	CHF 135.-	par jour
Juge arbitre (formation des juges secrétaires)	CHF 60.-	par jour
Frais papier/encre	CHF 50.-	

Comptabilisé qu'une seule fois pour le/la juge arbitre et le/la responsable des résultats pour une compétition de routines.

Ne concerne pas le/la juge arbitre assistant/e et le/la responsable des résultats assistant/e.

## **CLUBS**

Organisateur compétitions figures imposées et routines	CHF 300.-	½ journée (4h ou moins)
	CHF 600.-	journée complète (plus de 4h)
Organisateur tests	CHF 150.-	par jour

A la charge de la Commission Technique Romande de Natation Artistique (CTR-NA).

## **FORMATIONS**

Au niveau national, les formateurs sont indemnisés par Swiss Artistic Swimming.

## **Location**

Tout club demandant la location de la sonorisation de la RSR concernant une compétition cup, devra payer 50.- CHF à la région. Pour tout autre demande, le club devra contacter le comité directeur.

## **PROTËT**

### **Procédure**

- Un dépôt de CHF 100.- doit être effectué dans les **30 minutes suivant la fin de la compétition**.
- Après ce dépôt, la/le juge-arbitre (JA) et la personne ayant déposé le protêt doivent consulter **exclusivement la vidéo officielle** afin d'identifier la/les BM contestée(s).
- Par la suite, la/le JA **examinera seule la vidéo officielle**, à un moment de son choix, pour prendre une décision définitive.

### **Résultats**

- Si le protêt est accepté, la somme déposée est restituée au club ayant initié le protêt.
- Si le protêt est rejeté :
  - Pour un championnat organisé par la CTR-NA, la somme déposée est versée à la CTR-NA.
  - Pour les compétitions de type "Cups", la somme déposée est attribuée aux clubs organisateurs.

Le présent document a été approuvé lors de l'assemblée des délégués romands à Écublens, le 24 septembre 2024. Il entre en vigueur dès le 25 septembre 2024.

\*\*\*\*\*  
SWISS SWIMMING

Association Romande de Natation

Le président

La/le directrice/teur technique

Natation Artistique

Arnaldo Fedrigo

Ariane Jardin